

Travaux de mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Légué

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°	2024081
Date limite de remise des candidatures	Lundi 9 décembre 2024 à 10 heures
Procédure de passation	Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique)

◆ ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
Représentant : M. le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Courriel : marchespublics@sbaa.fr
Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

Dans le cadre de la présente procédure, l'acheteur agit en qualité d'**entité adjudicatrice** au sens de l'article L1212-1-1° du Code de la Commande Publique.

Saint-Brieuc Armor Agglomération est également maître d'ouvrage dans le cadre de l'opération objet de la présente consultation.

■ Maître d'œuvre

SAFEGE (mandataire) - 1, rue du Général de Gaulle - 35 760 SAINT GREGOIRE

ABL (cotraitant) - 91 route nationale - 35650 LE RHEU

■ Description de la prestation :

La présente consultation concerne les prestations suivantes : **Travaux de mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Légué**

Code CPV	Libellé CPV
45232420-2	Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées

Ces travaux portent sur la mise en œuvre d'un traitement tertiaire associant une étape de traitement physico-chimique utilisant une clarification par décantation lamellaire et une désinfection aux Ultra-Violets. L'installation est prévue pour y adjoindre ultérieurement (départs/arrivées en attente, électricité associée) :

- Une étape intermédiaire de filtration placée en amont de la désinfection,
- Et uniquement pour les effluents de temps sec (effluent clarifié), un traitement « quaternaire » ; celui-ci serait positionné, en termes de procédé, entre la sortie de l'étage de clarification existant et la filtration tertiaire évoquée ci-dessus.

Le programme de travaux comprend :

- La collecte des effluents pré-traités (uniquement pour la partie qui n'est pas traitée sur les étages existants de traitement primaire et biologique) et leur transfert jusqu'au traitement tertiaire,
- La collecte des effluents en provenance du traitement biologique et leur transfert jusqu'au traitement tertiaire,
- Un traitement physico-chimique constitué de deux files de coagulation, floculation, décantation lamellaire,
- Un traitement aux UV constitué de deux files (canaux) de désinfection,
- Un comptage aval (effluent désinfecté) de type Venturi,

- La collecte des by-pass des installations (dont la collecte de la rivière (canalisée) présente sur le site), et leur raccordement sur la canalisation de rejet des effluents clarifiés existante à destination de la rivière du Gouédic,
- Les postes « réactifs de traitement »,
- Les postes annexes aux traitements (égouttures, eau de service, ...),
- Les réseaux de canalisations et de fourreaux électriques,
- Les équipements électriques, les automatismes, ainsi que les adaptations de la supervision et de la télésurveillance existantes, ... nécessaires à la bonne prise en compte et au bon fonctionnement des installations objet du marché,
- Les locaux techniques/électriques associés aux installations de traitement,
- Les aménagements de voirie nécessaires,
- Les aménagements architecturaux et paysagers,
- Les travaux et dispositions spécifiques préliminaires nécessaires à la réalisation des travaux de construction des nouvelles installations.
- Les prestations intègrent également l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des travaux, la mise en service,...

Le processus BIM est appliqué sur l'intégralité de l'opération.

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	Travaux de mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Légué
 Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Saint-Brieuc (22)
 Développement durable	Clause sociale - Clauses environnementales
 Pénalités de retard	Oui, formule proportionnelle
 Variation des prix	Révisables (référence)
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Durée prévisionnelle du marché :**

La durée du marché débutera à sa notification et s'achèvera à l'issue de la période de garantie.

La date de démarrage des prestations envisagée est fin 2025. Le délai prévisionnel est de 21 mois.

Ces éléments sont donnés à titre d'information, le planning sera consolidé au cours de la phase offres.

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : le besoin intègre une partie de conception à laquelle répondent des procédés brevetés conditionnant les caractéristiques techniques d'exécution de l'ensemble.

◆ CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation conformément aux dispositions de l'article R2124-4 du Code de la commande publique.

■ Déroulement de la procédure

La procédure se déroule en deux phases : **une première phase de candidature et une seconde phase d'offres.**

La présente phase de candidature vise à sélectionner les candidats admis à participer à la phase offres, sur la base des candidatures remises et analysées selon les conditions prévues par le présent règlement.

La phase d'offres, qui interviendra dans un second temps, s'articule comme suit :

- Invitation à soumissionner des candidats admis et mise à disposition du dossier de consultation phase offres
- Élaboration et remise des offres
- Analyse des offres
- Phase de négociation (le cas échéant)
- Remise des offres finales (le cas échéant)
- Analyse et classement des offres finales
- Notification du marché au titulaire

Précision concernant la négociation : En application de l'article R2161-23, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

■ Dossier de candidature

Le dossier de candidature relatif à la première phase de la présente procédure contient les documents suivants :

- 01_ RAPC : le Règlement d'appel public à la candidature
- 02_ PRO : le Projet
- 03_ Annexes : Plans
- 04_ Etude géotechnique

Modification du dossier de candidature :

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des ajouts ou des modifications non substantielles au dossier de candidature. Les candidats répondent dès lors sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats, sous réserve qu'ils se soient inscrits et aient dûment renseigné leurs coordonnées, seront informés des modifications par un courriel les invitant à consulter la plateforme de dématérialisation Mégalis.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

S'agissant de la phase candidatures, le dossier de consultation est librement disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ **Offres variantes :**

Les dispositions concernant les variantes seront opérantes au stade de la présentation des offres. Elles sont données ici à titre d'information.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées, dans la mesure où les exigences exprimées par l'acheteur sont intangibles. Ces exigences sont exprimées dans le PRO et résumées à l'article « Description des prestations » du présent RAPC. Il est précisé que tous les attendus formulés en termes de résultat constituent des exigences minimales intangibles.

Néanmoins, s'agissant d'une procédure avec négociation, des éléments propres au concepteur et sources d'optimisation pourront être proposés dans le cadre de la négociation, dans la mesure où ils ne contreviennent pas auxdites exigences.

◆ **PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Copies de sauvegarde :**

Une copie de sauvegarde peut être adressée à :

Direction Mutualisée de la Commande Publique
Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC

Avec la mention « Consultation n°2024081 – [Nom du Candidat] – Ne pas ouvrir – Copie de sauvegarde »

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

◆ **Capacité économique et financière**

Les capacités financières exigées sont les suivantes (sur la base des chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles à remplir dans le DC2 ou DUME) :

- Pour le mandataire en charge du traitement des eaux usées : sur les 3 derniers exercices, une moyenne de chiffre d'affaires d'au moins 5 millions d'euros hors taxe par an,
- Pour l'entreprise en charge du génie civil : sur les 3 derniers exercices, une moyenne de chiffre d'affaires d'au moins 5 millions d'euros hors taxe par an,
- Pour l'entreprise en charge des canalisations: sur les 3 derniers exercices, une moyenne de chiffre d'affaires d'au moins 2,5 millions d'euros hors taxe par an.

Les candidatures ne disposant pas de cette capacité financière ne seront pas admises.

◆ Capacité technique et professionnelle

En s'appuyant sur les documents DC1+DC2 ou DUME et sur des documents annexés, le candidat fournit les renseignements suivants pour les domaines de compétence « traitement de l'eau »; « génie civil » et « pose de canalisations » :

- Déclaration d'effectifs (à annexer au DC2) : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation des fiches de travaux similaires avec attestation de bonne exécution (à annexer au DC2). Les fiches de travaux qui ne seront pas appuyées par des attestations de bonne exécution ne seront pas prises en considération ; le candidat présentera des fiches travaux (en rapport direct avec l'objet du marché) exécutés au cours des 5 dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution (certificats de capacité) intégrant les coordonnées du Maître d'Ouvrage et son appréciation; ces attestations doivent indiquer le montant, la période et le lieu d'exécution des travaux et préciser s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin :
 - Pour l'entreprise en charge du traitement des eaux usées : création, extension ou restructuration de stations d'épuration de capacité supérieure à 100 000 EH ou 2 000 m³/h, mettant en œuvre les procédés suivants : traitement physico-chimique et traitement aux Ultra-Violets,
 - Pour les entreprises en charge du génie civil : création, extension ou restructuration de stations d'épuration de capacité supérieure à 100 000 EH ou 2 000 m³/h ; à défaut les fiches travaux présentant des ouvrages de traitement d'eau potable seront également prises en compte,
 - Pour les entreprises en charge de la pose des canalisations : pose de conduite supérieur DN600 et à proximité immédiate d'ouvrage ;
- Titre d'études et titres professionnels (à annexer au DC2) : indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de travaux similaires à ceux du marché,
- Liste des moyens techniques (à annexer au DC2) : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché,
- Certificats de qualifications professionnelles (à annexer au DC2) : l'entité Adjudicatrice précise dans ce cas que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat,

Les qualifications professionnelles suivantes sont requises (ou qualifications équivalentes) :

- Pour l'entreprise en charge du traitement des eaux : SYNTEAU cl. 5 : Traitement des eaux usées urbaines
- Pour l'entreprise en charge du génie civil : QUALIBAT 2252 : Ouvrages étanches en béton armé et béton précontraint (technicité confirmée)
- Pour l'entreprise en charge de la pose des canalisations : FNTF série 51 : Construction en tranchée de réseaux d'eau, d'assainissement

- Certificat de contrôle qualité (à annexer au DC2) : certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci sera obligatoirement solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire.

La solidarité est nécessaire du fait que la défaillance d'un des membres du groupement mettrait en péril la finalisation des travaux et la destination des installations en raison d'une étroite imbrication des prestations.

Le mandataire sera obligatoirement une entreprise spécialisée en traitement de l'eau. Le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution de ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

L'Entreprise ou le Groupement d'Entreprises devra impérativement présenter des compétences en Traitement des eaux résiduaires urbaines, Génie-Civil des ouvrages hydrauliques et pose de canalisation, en son sein ou via un sous-traitant, nominativement déclaré au stade de la candidature et engagé par écrit si le candidat est titulaire du marché.

■ Durée de validité des candidatures

Les candidatures ainsi transmises sont valides 150 jours à compter de la date limite de remise des candidatures.

■ Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :

Le nombre maximum de candidats admis à remettre une offre après examen et sélection des candidatures est fixé à quatre (4). Dans le cas où le nombre de candidatures recevables et présentant la capacité financière exigée est supérieur à 4, les candidatures seront classées pour être sélectionnées.

◆ JUGEMENT DES CANDIDATURES

■ Critères de sélection :

Les candidatures satisfaisant aux capacités définies ci-avant sont analysées au regard des critères suivants.

Les candidatures sont notées et classées dans la mesure où le nombre de candidats est supérieur au nombre de candidats pouvant être sélectionnés pour la phase offres, en l'espèce fixé au nombre de 4.

Chacun des 3 domaines de compétences, présentés dans l'ordre dans lequel ils prévalent, sera examiné :

- Traitement des eaux usées
- Génie-civil
- Canalisateur

Ces domaines de compétences seront évalués à partir :

- Des fiches de travaux similaires appuyées par des attestations de bonne exécution
- De la capacité technique au regard de l'effectif et l'évolution sur les 3 dernières années, des compétences techniques du personnel, des qualifications professionnelles et des moyens en matériels.

La grille de notation est la suivante :

<i>Domaines de compétence</i>	Traitement des eaux usées	Génie-civil	Canalisateur
Fiches de travaux	/ 25 points	/ 20 points	/ 5 points
Capacité technique	/ 25 points	/ 20 points	/ 5 points
<i>Total par Domaine</i>	<i>50 points</i>	<i>40 points</i>	<i>10 points</i>

Les 4 candidats obtenant le plus grand nombre de points seront admis à présenter une offre.

◆ DISPOSITIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES OFFRES (Phase offres)

Les dispositions de règlement relatives à la présentation des offres seront fournies aux candidats admis à soumissionner.

A titre d'information, l'organisation d'une visite de site dans le cadre de la phase offres est envisagée par l'acheteur.

◆ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalibretagne.bzh>. Dans le cas où la réponse représente une modification ou un ajout nécessitant un délai d'intégration, et non une simple information, celle-ci est apportée dans des conditions identiques à celles prévues à l'article dédié aux modifications du dossier de candidature.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaire candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)